



MAIRIE
de
GROSMAGNY
90200

INFORMATIONS MUNICIPALES

Réunion du Conseil Municipal du 9 Mars 2023

I – Ligne de trésorerie

Pour financer les travaux du magasin, la commune a obtenu 2 subventions

- 250 000€ de la part de la Région
- 771 757 du comité de massif des Vosges

La région nous a versé 75 000 € d'acompte en début de chantier, le solde, soit 175 000€ sera versé à la fin du chantier après réception. Le comité de massif a versé 231 527.10 € d'acompte en début de chantier, 3 autres acomptes seront versés à l'avancement de chantier. Un solde de 154 351.40 € sera versé à la fin du chantier après réception.

Le total de ces deux subventions versées en fin de chantier s'élève à 329 351.40€.

Afin d'avancer la trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de la commune, le Conseil municipal décide d'ouvrir une ligne de trésorerie de 330 000€ auprès du crédit Mutuel.

II – Location parcelles de terrain

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir un bail de location de 4 parcelles de terrain agricole au profit de Monsieur Sébastien Mazy. La surface des parcelles concernées est de 34.74 ares au total, le prix de la location est fixé à 35 €/an

III – Travaux forestier

Le programme de travaux en forêt présenté par l'ONF s'élève à 3 616 €HT.

Ce programme est validé par le Conseil municipal.

IV – Prix du bois de chauffage 2023

Le prix du bois de chauffage pour l'année 2023 est fixé

- 55€ le stère livré à domicile
- 12€ le stère affouage suivant disponibilité.

Les commandes doivent être passées avant le 30 Avril 2023.

Vous pouvez commander en contactant la mairie par mail : mairie.grosmagny@wanadoo.fr ou par téléphone : 03 84 29 33 03

V – Travaux Magasin

Un point est fait sur l'avancement des travaux du magasin.

VI – Avancement de grade ouvrier communal

Le conseil Municipal donne un avis favorable à l'avancement de grade de l'ouvrier communal

VII – Tarif électricité salle communale

Lors des locations du centre de loisir, l'électricité consommée est facturée aux loueurs.

Le Conseil Municipal décide de modifier le prix du Kwh dorénavant il sera facturé 0.25€ TTC les heures pleines et 0.20€ TTC les heures creuses.

VIII – Fond Vert

Un nouveau fond vient d'être créé par le gouvernement afin de favoriser les projets liés à la transition énergétique. Le conseil municipal décide de solliciter une subvention de 14 263, 63€ HT dans le cadre du remplacement des candélabres

IX – Convention bassins

Le renouvellement de la convention de gestion des bassins de la chaume a eu lieu avec le conseil départemental. Il doit encore avoir lieu avec l'ONF. Le conseil donne son accord afin que Monsieur le Maire puisse procéder à la signature.

X – Amendes de police

Il est décidé de solliciter une subvention dans le cadre du fond départemental des amendes de police. Ceci afin de procéder au remplacement du miroir de route de l'impasse Millot. Le coût du remplacement est de 1196€ HT.

Et encore.....

Nettoyage de printemps.

La mairie, l'association du fayé et l'association de chasse sont cette année encore associés dans l'organisation de la demi-journée de nettoyage du village.

Celle-ci a aura lieu le samedi 1^{er} avril . Le verre de l'amitié offert par l'association du Fayé clôturera la matinée.

« Petits ou grands, habitants bienveillants, j'aime mon village, je participe au nettoyage. »

Rendez-vous le 1^{er} avril 2023 à 9h devant la Mairie

Visite du chantier du magasin

Le chantier magasin progresse bien. Des questionnements et des commentaires nous sont fréquemment adressés.

Ainsi nous avons pensé qu'une visite des locaux pourrait être envisagée pour tous ceux qui le désirent.

Cette visite aura lieu le **Samedi 8 Avril à partir de 10h**. Pour des raisons de sécurité, les enfants ne seront pas admis.